



ORDRE DU JOUR ASSEMBLEE GENERALE

LE SAMEDI 8 JUIN 2024 – A ALLONNES

Le Mans, lundi 27 mai 2024.

Destinataires :

Présidents des Groupements Sportifs
Membres du Comité Directeur
Licenciés CD BASKET 72

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous trouverez ci-joint l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du Comité Départemental de Basketball qui se tiendra :

SAMEDI 08 JUIN 2024

Salle Jean Carmet, Bd Anjou, 72700 ALLONNES

Pointage des groupements sportifs de 9 h 00 à 9 h 30

Clôture des votes à 9 h 45

(Présentation licence obligatoire)

Conformément aux statuts et au règlement intérieur du Comité Départemental de la Sarthe de Basket Ball, nous avons l'honneur de vous convoquer à l'ASSEMBLEE GENERALE du Comité Départemental de la Sarthe de Basket Ball.

Ouverture à 9 h 30 par l'ordre du jour :

1. Elections des Délégués Fédéraux
2. Intervention du Président de la Commission Qualification pour la vérification du quorum.
 - Election des Bureaux de vote chargés du dépouillement du scrutin et de la proclamation des résultats.
3. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président du Comité.
4. Elections au Comité Directeur (1er Tour).
5. Allocution de Monsieur le Président du Comité.
6. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2023.
7. Allocution du Secrétaire Général du Comité Départemental
8. Adoption du rapport d'activités et rapport moral du Secrétaire Général
9. Présentation du budget réalisé 2023-2024 et du bilan
10. Rapport du Commissaire aux Comptes.
11. Adoption du budget réalisé 2023-2024 et affectation du résultat
12. Présentation et Adoption du budget prévisionnel 2024-2025
13. Elections au Comité Directeur (2ème Tour si besoin).
14. Intervention des Commissions
15. Allocution des personnalités présentes
16. Questions diverses.
17. Proclamation des résultats des élections
18. Election de la Présidente ou du Président du Comité Départemental
19. Remise de récompenses

Vous remerciant de bien vouloir prendre toutes les dispositions pour participer ou être représenté(e) à nos travaux, dans le respect des textes en vigueur, je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, en mes sentiments sportifs les meilleurs.



Le Président du Comité Départemental,
Charles MECKES.

P.S : Nous vous rappelons que les associations non représentées (aucune procuration n'est admise au niveau départemental) à l'Assemblée Générale, seront pénalisées de 1 euro / licenciés avec un minimum de 50 euros.

RAPPEL !!! Seule la présidente ou le président est habilité statutairement à représenter son club lors de l'AG départementale.

Si la présidente ou le président ne peut pas être présent(e), il doit donner mandat exprès à une personne de son club licenciée et âgée d'au moins 16 ans.

(Présentation de la licence obligatoire). La procuration signée devra être présentée sur place.